



# Assemblée générale

Distr. limitée  
14 juin 2012  
Français  
Original: anglais

---

**Comité des utilisations pacifiques  
de l'espace extra-atmosphérique  
Cinquante-cinquième session  
Vienne, 6-15 juin 2012**

## **Projet de rapport**

## **Chapitre II**

## **Recommandations et décisions**

### **B. Application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique**

1. Le Comité a examiné le point intitulé "Application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III)" conformément à la résolution 66/71 de l'Assemblée générale.
2. Le représentant du Japon a fait une déclaration au titre de ce point de l'ordre du jour. Des représentants d'autres États membres ont également fait des déclarations relatives à ce point de l'ordre du jour pendant le débat général et pendant l'examen du rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante-neuvième session.
3. Au titre de ce point de l'ordre du jour, les présentations suivantes ont été faites au Comité:
  - a) "28<sup>e</sup> Colloque national sur l'espace – appui aux objectifs du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique lors de la première réunion sur l'espace", par le représentant des États-Unis d'Amérique;
  - b) "Le développement de l'information géospatiale d'origine spatiale en Indonésie", par le représentant de l'Indonésie;
  - c) "Applications de la technologie spatiale à l'atténuation des catastrophes en Chine", par le représentant de la Chine;



d) “Résultats du Forum inaugural sur la fusion de la génération spatiale – la fusion des responsables internationaux actuels du secteur spatial avec la prochaine génération”, par l’observateur du Conseil consultatif de la génération spatiale.

4. Le Comité a fait siennes les décisions et les recommandations du Sous-Comité scientifique et technique et de son Groupe de travail plénier, qui avait été convoqué de nouveau sous la présidence de M. S. K. Shivakumar (Inde), pour examiner, notamment, l’application des recommandations d’UNISPACE III (A/AC.105/1001, par. 61 et annexe I, par. 4 et 5).

5. Le Comité a noté avec satisfaction que l’importance de données fondées sur les techniques spatiales et d’informations géospatiales fiables aux fins de l’élaboration de politiques, programmes et activités de projet pour le développement durable devait être reconnue dans le contexte de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (“Rio+20”) qui se tiendrait à Rio de Janeiro (Brésil) du 20 au 22 juin 2012, comme il ressortait de l’avant-projet de document final de la Conférence, intitulé “L’avenir que nous voulons”.

6. Pendant le débat, des délégations ont passé en revue les activités nationales et de coopération relatives à la mise en œuvre des recommandations d’UNISPACE III. Le Comité a rappelé, au nombre des résultats de la mise en œuvre des recommandations d’UNISPACE III, la création du Comité international sur les GNSS et du Programme des Nations Unies pour l’exploitation de l’information d’origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d’urgence (UN-SPIDER), les résultats des travaux des équipes thématiques, et d’autres initiatives. Le Comité a noté que la résolution d’UNISPACE III intitulée “Le Millénaire de l’espace: la Déclaration de Vienne sur l’espace et le développement humain” demeurerait un pilier de la promotion de la coopération internationale aux fins des utilisations pacifiques de l’espace extra-atmosphérique.

7. Le Comité a pris note d’une réunion sur le thème de la télémédecine humanitaire, organisée en marge de sa cinquante-cinquième session par l’Institut européen de politique spatiale (ESPI).

8. Le Comité a noté qu’un atelier de l’Équipe sur la santé publique (équipe n° 6) sur l’application des techniques spatiales à l’amélioration de la santé publique”, serait organisé par l’Université de Coblenz-Landau (Allemagne) en coopération avec le Bureau des affaires spatiales du 30 juillet au 1<sup>er</sup> août 2012 à Bonn (Allemagne). L’atelier serait consacré aux problèmes de santé publique et comporterait des points sur l’épidémiologie spatiale, sur l’optimisation logistique spatiale des interventions de santé publique et sur les possibilités de mise en œuvre de la technologie spatiale pour réduire l’application de pesticides.

## **E. Retombées bénéfiques de la technologie spatiale: examen de la situation actuelle**

9. Le Comité a examiné le point intitulé “Retombées bénéfiques de la technologie spatiale: examen de la situation actuelle”, conformément à la résolution 66/71 de l’Assemblée générale.

10. Les représentants de l’Allemagne, des États-Unis, de la Fédération de Russie, de l’Inde et du Japon ont fait des déclarations au titre de ce point.

11. Le Comité a pris note des informations communiquées par les États concernant les pratiques nationales en matière de retombées bénéfiques des techniques spatiales ayant entraîné des stratégies de gestion du développement économique régional, ainsi que des innovations utiles dans divers domaines scientifiques et pratiques de la société civile, comme la médecine, la biologie, la chimie, l'astronomie, l'agriculture, l'aviation, les transports terrestres, la lutte contre l'incendie, la protection de la nature et l'énergie.
12. Le Comité est convenu que les applications de la technologie spatiale constituaient un puissant moteur d'innovation technologique et de croissance dans le secteur industriel et dans celui des services et qu'elles pouvaient avoir des retombées sociales et économiques bénéfiques, favoriser le développement de l'infrastructure nationale de télécommunications et contribuer à d'autres projets visant à atteindre le développement durable.
13. Le Comité est convenu qu'il fallait promouvoir les applications de la technologie spatiale parce qu'elles favorisaient les technologies novatrices et, partant, faisaient progresser les économies et contribuaient à l'amélioration de la qualité de vie.
14. Le Comité a noté que les gouvernements avaient réussi à faire participer le secteur privé et le monde universitaire à divers projets de promotion des applications de la technologie spatiale.
15. Le Comité a noté que la publication *Spinoff 2011*, présentée par la National Aeronautics and Space Administration (NASA) des États-Unis, était accessible en ligne à l'adresse suivante: <http://spinoff.nasa.gov>.

## **F. Espace et société**

16. Le Comité a examiné le point de l'ordre du jour intitulé "Espace et société", conformément à la résolution 66/71 de l'Assemblée générale.
17. Les représentants de l'Afrique du Sud, de l'Autriche, du Canada, des États-Unis d'Amérique, de l'Inde, de l'Indonésie, de l'Italie, du Japon, du Nigéria, de la République de Corée et du Venezuela (République bolivarienne du) ont fait des déclarations au titre de ce point. Une déclaration a également été faite par l'observateur de l'EURISY. Des représentants d'autres États Membres ont fait des déclarations sur ce point pendant le débat général.
18. Le Comité a entendu les présentations suivantes:
  - a) "Création du Centre international d'étude et d'enseignement de la météorologie spatiale de l'Université de Kyushu (Japon)", par le représentant du Japon;
  - b) "Activités d'enseignement de l'ASI", par la représentante de l'Italie;
  - c) "Activités des universités japonaises concernant les micro/nanosatellites et la vision d'une contribution internationale", par le représentant du Japon.
19. Le Comité a pris note des informations fournies par les États concernant les mesures et programmes qu'ils avaient adoptés pour mieux faire connaître et

comprendre, au sein de la société, les applications des sciences et techniques spatiales qui visent à répondre aux besoins de développement.

20. Le Comité a pris note de l'engagement continu des États et des organisations internationales en faveur de la promotion des programmes d'information sur l'espace mis en place par les agences spatiales et les organismes pédagogiques nationaux à destination des enfants, des adolescents et du grand public. Ces programmes visent à accroître les possibilités d'enseignement grâce au recours à des techniques d'apprentissage à distance comme le téléenseignement et l'apprentissage en ligne en vue d'une sensibilisation aux bienfaits des applications des sciences et techniques spatiales pour le développement durable.

21. Le Comité a noté que l'enseignement des sciences spatiales pouvait beaucoup aider à promouvoir une plus grande participation des jeunes aux sciences et techniques spatiales en les incitant à embrasser une carrière dans le domaine des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques et, partant, à renforcer les capacités nationales dans ces domaines.

22. Le Comité a noté qu'il était important de maintenir un lien entre la société et les activités spatiales en diffusant des informations sur ces activités auprès de différents groupes cibles, notamment les décideurs et les responsables politiques, les universitaires, les enseignants, les professionnels, les jeunes et les milieux industriels et scientifiques, en utilisant divers outils et plates-formes de communication, notamment les médias sociaux.

23. Le Comité a noté que la Station spatiale internationale continuait de jouer un rôle en matière d'éducation et de communication avec les établissements d'enseignement du monde entier.

24. Le Comité a pris note avec satisfaction du grand nombre d'activités menées au niveau régional pour renforcer les capacités par la formation théorique et pratique aux applications des sciences et des techniques spatiales au service du développement durable. Il a également noté avec satisfaction le rôle que jouaient les centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales affiliés à l'ONU dans le domaine de l'enseignement des matières touchant à l'espace.

25. Le Comité a pris note de plusieurs conférences, concours, expositions, colloques et séminaires consacrés à l'espace et créant des liens entre enseignants et étudiants du monde entier, auxquels ils offraient des occasions de formation.

26. Le Comité a noté avec satisfaction que la Semaine mondiale de l'espace, qui se tenait chaque année entre le 4 et le 10 octobre, conformément à la résolution 54/68 de l'Assemblée générale, contribuait toujours à faire mieux connaître les activités spatiales aux jeunes et au grand public grâce à un certain nombre de manifestations liées à l'espace organisées à l'échelle mondiale et à des occasions de formation.